

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du mardi 28 juin 2022

Date de convocation : 21 juin 2022 - Date d'affichage : 21 juin 2022

Nombre de délégués : en exercice : 35 - Présents : 19 - Votants : 31

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit juin à vingt heure trente, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie du Mesnil Saint Denis, sous la présidence de Madame Anne GRIGNON

### PRESENTS

**CHEVREUSE** : Anne HERY, Bernard TEXIER, Philippe BAY, Michaela DIMITRIU, Patrick TRINQUIER  
**CHOISEL** : Laurent LIEVAL  
**LE MESNIL ST DENIS** : Pascal EGEE, Eric LE LANDAIS, Thierry MARNET, Cédric CHAUVIERRE  
**LEVIS ST NOM** : Anne GRIGNON, Yves MAGNE  
**MILON LA CHAPELLE** : Pascal HAMON  
**SENLISSE** : Claude BENMUSSA  
**SAINT FORGET** : Jean-Luc JANNIN  
**ST REMY LES CHEVREUSE** : Jacques CAOUS, Gérarda BRUNELLO, Jean-Claude MONTAGNON, François RICHARD

### POUVOIRS

**CHEVREUSE** : Laure ARNOULD donne pouvoir à Patrick TRINQUIER  
Sarah FAUCONNIER donne pouvoir à Patrick TRINQUIER  
Didier EMERIQUE donne pouvoir à Anne GRIGNON  
**DAMPIERRE** : Valerie PALMER donne pouvoir à Pascal HAMON  
**LE MESNIL ST DENIS** : Christophe BUHOT donne pouvoir à Thierry MARNET  
Bertille BONNAIN donne pouvoir à Eric LELANDAIS  
Christelle LANTOINE donne pouvoir à Cédric CHAUVIERRE  
Anne GUILLOUX donne pouvoir à Pascal EGEE  
Véronique DEZ donne pouvoir à Cédric CHAUVIERRE  
**ST LAMBERT DES BOIS** : Olivier BEDOUELLE donne pouvoir à Pascal HAMON  
**ST REMY LES CHEVREUSE** : Agnès BOSDARROS donne pouvoir à Gérarda BRUNELLO  
Myriam SCHWARTZ donne pouvoir à Jean-Claude MONTAGNON

### ABSENT(E)S EXCUSE(E)S

**CHEVREUSE** : Laure ARNOULD, Sarah FAUCONNIER, Didier EMERIQUE  
**DAMPIERRE** : Valerie PALMER  
**LE MESNIL ST DENIS** : Christophe BUHOT, Bertille BONNAIN, Christelle LANTOINE, Anne GUILLOUX, Véronique DEZ  
**ST LAMBERT DES BOIS** : Olivier BEDOUELLE  
**ST REMY LES CHEVREUSE** : Dominique BAVOIL, Agnès BOSDARROS, Dominique JOURDEN, Myriam SCHWARTZ, Dominique DUFRASNES, Jean-Louis BINICK

**SECRETAIRE DE SEANCE** : François RICHARD

## DELIBERATION 2022.06.02

### DEFINITION DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE DE LA COMPETENCE « SOUTIEN, CO-ORGANISATION, PROMOTION ET/OU AIDE AUX MANIFESTATIONS SPORTIVES D'INTERET COMMUNAUTAIRE »

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Cédric CHAUVIERRE, vice-président en charge du sport, de la culture et de la communication ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération 2015.09.05 du 9 septembre 2015 définissant l'intérêt communautaire de la compétence « organisation et/ou aide aux manifestations culturelles d'intérêt communautaire » ;

VU la délibération 2022.05.03 du 24 mai 2022 approuvant la modification de la compétence « Soutien, co-organisation, promotion et/ou aide aux manifestations d'intérêt communautaire » aux manifestations sportives d'intérêt communautaire ;

CONSIDERANT la validation de cette proposition par le Bureau Communautaire du 16 juin 2022 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité des membres présents ou représentés** :

DECIDE que sont d'intérêt communautaire les manifestations sportives existantes et/ou nouvellement créées à l'échelle intercommunale ;

PRECISE que ces manifestations sportives sont d'intérêt communautaire lorsqu'elles permettent d'atteindre les objectifs suivants :

- Développer l'attractivité du territoire ;
- Favoriser l'émergence et la reconnaissance d'une identité communautaire ;
- Promouvoir la santé par le sport, maintenir le lien intergénérationnel et stimuler la découverte des pratiques sportives grâce à la richesse du territoire de la CCHVC.

RAPPELLE que les autres compétences de la CCHVC d'intérêt communautaire sont définies par

- les statuts conforme la délibération 2022.05.03 du 24 mai 2022 ;
- la délibération 2014.11.01 du 25 novembre 2014 pour les actions de développement économique ;
- la délibération 2015.09.05 du 9 sept 2015 pour l'organisation et/ou aide aux manifestations culturelles ;
- la délibération 2021.05.04 du 24 mai 2021 pour les voies douces et voies cyclables d'intérêt communautaire.

Fait à Dampierre en Yvelines, le 29 juin 2022

La Présidente  
Anne GRIGNON

*Délibéré en séance les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,  
Affiché le  
Transmis au contrôle de légalité le (voir tampon AR)*